

2017_09_19_CHSCT13_declaration_liminaire _____	3
2017_09_19_CHSCT13_compte-rendu_general _____	7
2017_09_19_CHSCT13_compte-rendu_special_CODT _____	9
2017_12_01_CHSCT13_declaration_liminaire _____	11
2017_12_01_CHSCT13_compte-rendu _____	15



LIMINAIRE AU C.H.S.-C.T.13 du 19 septembre 2017

Monsieur Le Président,
Mesdames et Messieurs les membres de l'Administration,

Ces dernières semaines sont marquées par la révolte des forces progressistes contre les ordonnances de la loi Travail. En effet, pour lutter contre le chômage, la réponse du Gouvernement est aussi inefficace économiquement qu'injuste socialement. Le Code du Travail est une nouvelle fois accusé de tous les maux.

Parmi les diverses mesures de ce bouquet aux nombreuses épines, les C.H.S.-C.T., instances pourtant reconnues pour leur capacité à agir sur la santé et les conditions de travail, sont rayées d'un trait de plume. A l'heure où l'on entrave de plus en plus l'action des représentant(e)s des personnels, comment ne pas craindre que ce qui se profile dans le privé ne s'abatte pas non plus dans nos Directions ? Pour Solidaires, agir sur le travail nécessite de disposer d'outils mais surtout de droits effectifs pour l'ensemble des acteurs, et en premier lieu les travailleurs(-euses), notamment en renforçant les prérogatives et moyens des C.H.S.-C.T., dans le privé comme dans le public.

En ce qui concerne directement le Ministère de l'Action et des Comptes publics (la sémantique choisie est au passage riche de symbole...), le service public est durement attaqué puisqu'il est traité comme la variable d'ajustement budgétaire : suppression de 120.000 emplois, gel du point d'indice, compensation plus qu'aléatoire de la hausse de la C.S.G., restauration du jour de carence, coupes budgétaires et restructurations, menaces sur le statut de la Fonction Publique...

Cette volonté de démanteler le service public et de précariser ses agent(e)s sévit toujours sauvagement malgré l'incontestable constat de ses conséquences néfastes. Pour preuve, les maigres avancées du non-protocole P.P.C.R. et l'introduction de la rémunération dite au mérite (R.I.F.S.E.E.P.).

Vous nous présentez aujourd'hui le rapport de visite de la Brigade de Surveillance Extérieure (B.S.E.) de Brégaillon. Selon ce document, tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes : le port est nettoyé quotidiennement, la poussière ne se dépose plus devant, ni dans l'augette des douanes et les passages ont diminué drastiquement. Selon les échos que nous avons eu, au contraire, les problèmes, loin d'être réglés, persistent : les camions-bennes ont continué leurs va-et-viens jusqu'à la mi-août (au lieu de la mi-juin comme précédemment indiqué par le port), le nettoyage quotidien a été stoppé à la fin juillet et surtout, le mistral soufflant sur le site suffit à soulever les poussières entreposées sur le port, recréant des dunes de poussières près de l'augette. Cette situation ne peut durer et Solidaires Finances exige que l'Administration, au cas particulier la Direction des douanes d'Aix en Provence, y mette fin. Une décision courageuse est impérative : retirer

toute présence douanière du port, aussi bien CO que SU, tant que la C.C.I. n'aura pas fait disparaître tout danger. La situation et la santé des agent(e)s en intimement l'ordre.

Cela nous amène à la présentation du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (D.U.E.R.P.) et du Plan Annuel de Prévention (P.A.P.) de la DR des douanes d'Aix-en-Provence. Au même titre que pour les autres Directions, les représentants de Solidaires Finances dénoncent une Administration elle-même à l'origine d'un nombre croissant de risques psychosociaux tel que les exigences au travail et la pression temporelle. C'est à nos yeux la cause principale de la présentation tardive du P.A.P. de la DRD d'Aix-en-Provence. Si le bien-être au travail était effectivement une priorité de l'Administration, elle aurait fourni les moyens humains nécessaires pour que l'Assistante de Prévention de la Direction, qui supporte également toutes les tâches de secrétariat de la Direction, puisse préparer le D.U.E.R.P. et le P.A.P. en temps et en heure.

Enfin, l'actuel Centre de Liaisons Inter-services (C.L.I.) de Marseille fera l'objet d'une suppression à compter du 1er mars 2018. Une nouvelle structure, le Centre Opérationnel Douanier Terrestre (C.O.D.T.) sera créé concomitamment à la fermeture du C.L.I.. Pour autant, les opérateurs des C.L.I. aéro-maritimes et terrestres de Marseille, s'ils ont bien vocation pour ceux qui le souhaitent à intégrer cette nouvelle structure, perdront leur qualité d'agents "spécialistes" et par conséquent la rémunération afférente. Pour la parité administrative, la suppression du C.L.I. de Marseille ne constitue pas une opération de restructuration mais une « transformation de service » avec transfert d'emplois à la clé. Solidaires Finances réfute cette position en s'appuyant sur l'arrêté du 27 juillet 2017 désignant les opérations de restructuration des services déconcentrés de la DGDDI.

Par ailleurs, les agents qui intégreront le futur C.O.D.T. s'exposent aux risques inhérents liés notamment à la veille écran prolongée (troubles de la vision), à une station assise prolongée pour des vacations de 12 heures (risques de troubles musculo-squelettiques) notamment. Des mesures préventives devront être mises en place afin de préserver la santé des agents.

Il est inadmissible, de constater que les problèmes de légionelle de la cantine de l'INSEE persistent depuis un an et demi alors même que des travaux d'importance viennent d'être terminés. L'Administration n'a pas rempli son obligation de protection des agents en ne remplaçant pas le chauffe-eau en cause depuis la première détection.

En ce qui concerne la fusion des S.I.E. Marseille 4/13 et 11/12, il est dommageable qu'aucun résultat des prélèvements de contrôle d'amiante ne soit communiqué aux membres du C.H.S.-C.T. avec les documents de travail. Cette installation soulève de nombreuses questions, en particulier l'aménagement de l'espace accueil, l'organisation de la réception du R.A.R., la création de 2 portes à vantaux, la zone « hors projet », la réfection des sols (problème vu lors de la visite de site de septembre 2016). Solidaires Finances exige un calendrier précis des travaux en site occupé.

Par ailleurs, que penser d'une convocation « inspection commune avant travaux » sur le S.D.E. et S.I.E. 4/13-11/12 le même jour qu'une visite C.H.S.-C.T. décidée dans cette instance ?

Cette fusion nous a été présentée comme « la » solution à la taille critique atteinte par le S.I.E. 4/13. Pour autant, cette fusion ne pourrait réussir qu'avec un abondement en effectif comme la Direction s'y était pourtant engagée auprès des agents.

Solidaires Finances demeure opposé à la mise en place des Services Départementaux de l'Enregistrement, structures qui éloigneront l'utilisateur du service et qui participent à la dégradation de travail des agents par l'industrialisation de leurs tâches. A l'heure actuelle, au-delà de l'installation matérielle, le mal-être des agent(e)s provient principalement de la future organisation du travail. Dans les documents présentés, il n'est pas question du devenir des deux S.P.F. pourtant directement impactés. L'opacité perdure sur ce projet.

Le plan du futur S.I.P. Marseille 1/8, comme trop souvent, est peu lisible, en particulier en ce qui concerne les surfaces. Aucun calendrier précis concernant les déménagements n'est annoncé. Comme pour le sujet du S.D.E., aucune information n'est communiquée en ce qui concerne l'installation des brigades elles aussi directement impactées.

Sur le site de Sadi-Carnot, la santé des agent(e)s n'est clairement pas une priorité ! Qu'en est-il des travaux sur les stores et le nettoyage des fenêtres (pigeons) ? Pour les agent(e)s, il serait judicieux que la Direction descende de sa tour d'ivoire et vienne constater elle-même la situation. La demande de Solidaires Finances d'inscription de cette question à l'ordre du jour traduit ce sentiment d'abandon des agents.

Solidaires Finances rappelle son opposition au déménagement de la division du Contrôle fiscal décidé de manière unilatérale contre la volonté des agents.

Il a été décidé lors du dernier C.H.S.-C.T. que l'Inspectrice Santé et Sécurité au Travail (I.S.S.T.) et le Médecin de Prévention devaient visiter les locaux avant l'installation des agents afin de contrôler les éventuelles nuisances sonores et lumineuses. Solidaires Finances demande la communication des résultats de ces deux visites.

La note d'orientation 2017 indique comme priorité de renforcer « le dialogue social sur les conditions de travail ». L'ordre du jour de ce C.H.S.-C.T. fait apparaître le manque cruel de communication entre les Directions et les organisations syndicales. Quid de l'engagement de la DRFiP quant à la communication des compte-rendus des groupes de travail et d'information relevant des projets en cours lors de l'audience du 28 avril 2017 ?

De plus, Solidaires Finances réitère une nouvelle fois sa demande de groupe de travail sur les questions immobilières.

Solidaires Finances rappelle son attachement à l'institution qu'est le C.H.S.-CT. et sa volonté farouche de la défendre.

Notre objectif est de faire vivre au quotidien une véritable politique de prévention des risques professionnels et de faire de cette instance un véritable instrument de prévention, d'amélioration des conditions de travail et de préservation de la santé physique et mentale du personnel.

Les personnels et leurs représentant(e)s Solidaires Finances exigent désormais de véritables réponses, concrètes et urgentes.

Compte-rendu du CHS-CT 13 du 19 septembre 2017

Le CHSCT ministériel des Bouches-du-Rhône s'est tenu le 19 septembre, soit une semaine après la première manifestation nationale contre la réforme du code du travail par ordonnances prévoyant, notamment, la suppression des CHS-CT dans certaines structures. Les représentants de Solidaires Finances ont choisi de participer à cette session et de continuer à défendre les intérêts des agents et de montrer ainsi notre attachement à cette institution comme indiqué dans notre liminaire (en annexe).

La situation à la BSE de Toulon:

Suite au CHSCT spécial convoqué pour évoquer les problèmes rencontrés par les agents de la brigade de Toulon suite aux passages de camions remplis de boues draguées à Monaco, une visite a été organisée en urgence le 23 juin dernier.

Le CHSCT a obtenu que la Direction fasse pression sur les autorités portuaires et a obtenu que les opérations de déchargement ne se fassent plus les jours de présence douanière (RORO turcs) soit les mardi, jeudi et dimanche. Cela aurait provoqué, selon le Directeur, un retard dans les opérations, expliquant que la dernière rotation ait eu lieu le 19 août. De même, il y aurait des contrôles réguliers de la DREAL afin de vérifier la nature des déchets.

Cependant, s'il y a une amélioration avec la fin des rotations, les poussières issues du séchage des boues continuent à se disperser les jours de vents. Ainsi, l'Administration a fourni des équipements de protection individuelle (EPI) aux agents (lunettes et masques de protection) et les incite à les utiliser, malgré l'inconfort que le port de ces EPI crée.

Par ailleurs, il a été rappelé que toute manifestation allergique ou tout autre problème doit être reporté dans le registre hygiène et sécurité.

Vos représentants en CHSCT tiennent à vous rappeler que tout agent ayant la connaissance d'un problème, même s'il n'est pas directement touché, peut le reporter dans ce registre. Enfin, le CHSCT a été informé que deux ou trois autres rotations devraient avoir lieu en décembre 2017.

Les représentants Solidaires Finances resteront vigilants sur l'évolution de ce problème et n'hésiteront pas à rappeler à l'administration son obligation de résultats de protection de ses agents.

Présentation des DUERP-PAP de la Direction régionale d'Aix-en-Provence :

À l'instar des DUERP de la DR de Marseille et des services de la DI présentés en juin dernier, le DUERP de la DR d'Aix-en-Provence fait encore cette année, la part belle aux risques psychosociaux (RPS).

Comme pour le risque routier, dont la prévention a été mise à l'honneur cette année, **Solidaires considère que c'est l'administration elle-même qui est à l'origine de la grande majorité de ces risques par les suppressions de postes, de services, éloignant toujours plus la douane de la notion de service public et forçant les agents à faire toujours plus de kilomètres pour remplir leurs missions de service public.**

Cependant, si l'exercice du plan annuel de performance tient du croquignolesque, l'établissement du DUERP est d'une importance capitale puisqu'elle engage pénalement le directeur régional. L'année 2018 sera d'ailleurs l'occasion pour les agents de s'exprimer avec un renouvellement complet du DUERP.

La suppression du CLI et la création du CODT
avec rattachement à la DR de Marseille :

Ce point soumis au vote a été l'occasion pour les représentants de l'administration (DR de Marseille et DR Garde-côtes) d'introduire la différence entre restructurés et restructurés... D'un côté, les restructurés avec délocalisation des emplois (les restructurés nobles) et d'un autre, les « transformations » de service avec transfert d'emplois. D'après nos directeurs, la disparition du CLI et la création concomitante du CODT relève de cette seconde catégorie.

Afin de « professionnaliser » tous les CLI de France (le terme de professionnalisation étant très à la mode en douane en ce moment : on met enfin fin à l'amateurisme...*sic*), les agents du CLI seront « reversés » à la résidence de Marseille SU et auront le choix entre le CODT ou un autre service de leur nouvelle résidence avec à la clé un package de : changement d'organisation de travail, de nouvelles attributions mais aussi une perte de leur spécialités et des primes afférentes...

Solidaires Douanes est à l'origine d'un courrier intersyndical adressé au DG pour demander que le droit soit appliqué et que les collègues du CLI soient bien considérés comme restructurés.

Le futur CODT de Méditerranée, avec la 2^e charge de travail de France, aura le plus bas nombre d'EPT de France avec seulement 17, cadre A compris. Pour Solidaires Douanes, cela n'est pas acceptable.

Au final, alors que la création d'un service (il n'y aura que 6 CODT en France) aurait dû être une chance pour Marseille, **les conditions de création de ce nouveau service ont forcé l'ensemble des représentants du personnel présents (Solidaires et FO) à voter contre.**

Pour plus d'éléments sur ce sujet, demander notre compte-rendu spécial CODT.

La délégation Solidaires Douanes était représentée par
Vincent FINKBEINER (titulaire) et Angélique AMAR (experte)

En 2017, j'adhère à Solidaires !

Bulletin d'adhésion à Solidaires Douanes
à retourner au 93 Bis Rue de Montreuil, boîte 56, 75 011 PARIS

Nom, Prénom :

Date de naissance :

Résidence administrative et service :

Grade :

Adresse administrative :

Courriel :

Adresse personnelle :

Téléphone (au cas où) :

À

Le

Signature

Compte-rendu du CHS-CT 13 du 19 septembre 2017, spécial CODT

Le CHSCT 13 a été l'occasion d'évoquer la fermeture du CLI aéromaritime de Marseille et la création concomitante du CODT, ce dernier devant être rattaché à la DR de Marseille.

Seuls Solidaires et FO étaient présents à cette réunion, la CGT l'ayant boycottée et les autres OS n'étant pas élues en CHSCT 13.

À la question posée par vos représentants: « s'agit-il d'une opération de restructuration ? », l'administration par l'intermédiaire du DRGC de Marseille a répondu qu'il existait, nous citons, « deux modes de restructurations : l'une avec fermeture du service concernée ou délocalisation des emplois, l'autre, ce qui pourrait être le cas du CLI, se traduisant par une transformation du service avec transfert d'emplois à la clé sans délocalisation ». Ou de l'art d'expliquer aux représentants du personnel les dispositifs d'accompagnement social que l'administration cherche par tous les moyens de ne pas appliquer...

Sur ce point, nous réfutons évidemment cette interprétation partielle du cadre juridique et réglementaire qui prévaut en matière de restructuration des services.

Il existe effectivement deux types de mobilités liées aux restructurations, l'une liée à la mobilité géographique imposée par les choix de l'administration, l'autre liée à la mobilité fonctionnelle.

Une note de la DG datée de février 2016 portant sur les restructurations de service conforte notre argumentation. Dans ce texte, est considéré comme restructuré « **tout agent titulaire qui est amené à changer de poste dans le cadre d'un abandon de mission ou d'une réforme se traduisant par la suppression, le rapprochement, la restructuration ou la délocalisation d'un ou plusieurs services ou parties de services, ou à la suite de la suppression de son emploi, et qui voit sa rémunération baisser** ».

Les agents du CLI peuvent à juste titre se targuer de cocher plusieurs cases. Ne sont-ils pas priés de bien vouloir changer de poste? Leur service n'est-il pas amené à abandonner purement et simplement ses missions dédiées à la surveillance aéromaritime? Les fonctions exercées jusqu'à présent par les opérateurs du CLI dans le domaine aéromaritime ne sont-elles pas délocalisées au futur CODM de Marseille?

Leur emploi d'opérateur des CLI aéromaritimes n'est-il pas purement et simplement rayé d'un trait de plume? Enfin, leur rémunération ne va-t-elle pas baisser à la suite de la suppression de leur qualification?

L'administration nous a indiqué être dans l'attente de la réponse de la DG sur ce sujet. Dès lors pourquoi s'aventurer, et même s'obstiner à présenter cette réforme comme une transformation de service avec transfert d'emplois à la clé vers le futur CODT et uniquement ce schéma là si rien n'est encore arrêté à la DG ? Et pourquoi voter en CT-DI la fermeture du CLI puisqu'il ne s'agirait selon les représentants locaux de l'administration que d'une évolution du service ?

L'arrêté du 27 juillet 2017 désignant les opérations de restructurations des services de la DGDDI est pourtant très clair à ce sujet. Faudra-t-il en passer par la juridiction administrative pour faire respecter le droit des agents ?

Nous avons appris également du DR de Marseille que les agents amenés à occuper les emplois du futur CODT devront passer un entretien préalable d'embauche ! Y compris les agents actuellement en poste au CLI de Marseille ! Un comble pour des agents expérimentés et dont la

qualification ne repose pas sur une hypothétique formation in situ mais sur une formation qualifiante dispensée à l'END de la Rochelle. Cet entretien serait destiné à mesurer le degrés de motivation et la capacité d'acquisition des savoirs et savoirs-faire nécessaires à l'exercice d'un métier exigeant. Si ce n'est là une provocation inutile pour les agents déjà en poste au CLI...

S'ils ne satisfont pas aux entretiens d'embauche ou s'ils ne sont pas par la suite en capacité d'assimiler les connaissances nécessaires à l'exercice de leurs futures missions, ils pourraient être reversés dans l'une ou l'autre des brigades de la résidence Marseille SURV! N'en jetez pas d'avantage, la coupe est pleine!

Nous pensions benoîtement que s'agissant d'un transfert d'emplois les plus à même d'occuper ces emplois étaient les agents en poste auparavant. C'était bien le sens de l'intervention du DRGC qui postulait de la nécessité de maintenir les compétences sur place. Il est savoureux de constater que parfois l'administration à travers ses représentants se contredit, s'emmêle les crayons en prétendant d'un côté qu'il n'y a pas modification substantielle des missions pour les agents, et donc pas de restructuration du service, et de l'autre indique que ces postes seront profilés car ils requièrent une expertise aiguë.

Nous avons également questionné la parité administrative sur les délais prévus pour les travaux nécessaires à l'aménagement du site. Sur ce point nous n'avons pas pu obtenir d'échéancier, ces travaux étant englobés dans un projet immobilier d'envergure qui concerne l'intégralité du bâtiment de l'avenue Schuman.

Nous avons également évoqué le calibrage insuffisant des effectifs destinés à armer le futur CODT. En comparaison avec les autres CODT qui comptent entre 20 et 23 agents, celui de Marseille ne disposerait que de 17 emplois, cadre A compris, alors même que, de l'aveu de l'administration, il sera le deuxième CODT de France en matière de charge de travail !

Quand la parité administrative nous indique que les futurs CODT devront harmoniser leurs méthodes de travail, nous suggérons à l'administration la même harmonisation en matière d'effectifs.

La délégation Solidaires Douanes était représentée par
Vincent FINKBEINER (titulaire) et Angélique AMAR (experte)

En 2017, j'adhère à Solidaires !

Bulletin d'adhésion à Solidaires Douanes
à retourner au 93 Bis Rue de Montreuil, boîte 56, 75 011 PARIS

Nom, Prénom :

Date de naissance :

Résidence administrative et service :

Grade :

Adresse administrative :

Courriel :

Adresse personnelle :

Téléphone (au cas où) :

À

Le

Signature



LIMINAIRE AU CHS-CT 13 du 1er décembre 2017

Monsieur le Président,

Le 2 décembre 2016, conformément aux articles 5-7 du décret 82-453 (28 mai 1982 modifié 1995) « Hygiène, Sécurité du travail et Médecine de prévention dans la Fonction Publique d'État », et à la circulaire du 10 avril 2015, les représentants Solidaires Finances en CHS CT inter directionnel Finances des Bouches du Rhône constataient qu'il existait plusieurs causes de dangers graves et imminents dans tous les accueils des centres des Finances Publiques.

L'ensemble des postes de travail recevant quotidiennement du public, particulier et professionnel, était concerné.

Le 1er décembre 2017, les conditions de travail des agents des accueils ne se sont pas améliorées.

En cette fin d'année, certains sont épuisés, leur fatigue nerveuse se conjugue à la fatigue physique générée par des journées trop denses, pause méridienne raccourcie, pauses difficiles dans la journée face au flux incessant, écrêtement...

Alors quelle solution ?

Au contraire une nouvelle vague de suppressions d'emplois est annoncée.

Comme à chaque fin d'année s'est tenu le fameux Comité Technique de réseau de la DGFIP dédié notamment aux emplois et au budget.

La nouvelle vague prévue pour 2018, moins 28 emplois dans les Bouches du Rhône, se cumule avec toutes les suppressions qui mettent déjà à mal, année après année, l'exercice des missions qui relèvent de Bercy.

La DGFIP est déjà la plus grosse contributrice en nombre d'emplois supprimés en 2018. Cette dernière, nous dit-on « *sera cependant une année de transition, les efforts en matière de suppressions d'emplois ayant vocation à se renforcer dans les années suivantes* », comme l'a déclaré la Direction générale dans son message du 28 septembre 2017.

Les annonces gouvernementales confirmées lors de la présentation du PLF 2018, font état de 50 000 emplois supprimés dans la Fonction Publique d'État au cours du quinquennat. La déclinaison possible, à la DGFIP est la suppression, au cours des 4 prochaines années, de 16 000 à 20 000 emplois soit entre 4 000 et 5 000 par an.

Cette décision sera étayée par les travaux du Comité de l'Action Publique, CAP 22 qui devra réfléchir sur le devenir des missions de service public, en ne s'interdisant pas de préconiser le transfert, l'externalisation voire l'abandon de certaines d'entre elles.

Nous dénonçons la marche effrénée vers le dépeçage de la DGFIP liée à l'accumulation des attaques des missions, des déroulements des carrières, de l'ensemble des droits et garanties des personnels.

De même, quel avenir pour le CHS-CT lorsqu'on sait qu'avec les ordonnances de la loi Travail les CHS-CT du privé, seront rayés d'un trait de plume. Comment ne pas craindre que ce qui se profile dans le privé ne s'abatte pas non plus dans nos Directions ? Pour Solidaires Finances, agir sur le travail nécessite de disposer d'outils mais surtout de droits effectifs pour

l'ensemble des acteurs, notamment en renforçant les prérogatives et moyens des CHS-CT, dans le privé comme dans le public.

Pour revenir à l'ordre du jour de cette séance , concernant la visite du site de Peyrolles, Solidaires Finances restera attentif à la réalisation des travaux ainsi qu'à la ventilation des budgets mairie et CHS-CT.

Comme chaque année, il est à l'étude au sein du CHS-CT une compilation des inscriptions reprises dans les registres SST. Les représentants Solidaires Finances demandent une fois de plus que soient mis en place des registres dématérialisés au sein du département . Il en existe actuellement 1415 selon le bilan ministériel 2016. De plus, il nous apparaît préférable d'étudier les registres préalablement dans un groupe de travail ce qui permettrait lors de la réunion du CHS-CT d'aller à l'essentiel

Nous rappelons les obligations : ce registre doit être ouvert dans chaque service, facilement accessible aux agents et au public, sa localisation doit être portée à la connaissance de chacun, notamment par voie d'affichage. Or, ils s'avèrent trop souvent introuvables.

En ce qui concerne la sécurité incendie nous rappelons que les plans d'évacuation doivent être visibles et tenus à jour. Une information doit être communiquée aux agents par service,

Solidaires Finances est opposé au déménagement de la division du Contrôle fiscal décidé de manière unilatérale contre la volonté des agents et qui ne se justifie pas. Non, les agents ne sont pas bien installés ! Cette installation au 27 rue Liandier est loin d'être un dossier « terminé ». En effet , de nombreux problèmes persistent : luminosité (obligation de travailler constamment avec la lumière artificielle) , odeurs, accès par la cour, gestion de l'alarme, ménage, etc.

La nouvelle campagne DUERP prévoit que le recueil des risques bâtimentaires n'y est plus directement collecté .Ces risques doivent être inscrits dans le registre santé sécurité au travail . Il est donc obligatoire que chaque agent sache où il se trouve . Pour Solidaires Finances l'essentiel n'est pas de coter les risques mais bien de les supprimer et à défaut de les réduire . Aussi ,il nous paraît essentiel de garder les six sous rubriques, risques psycho-sociaux, pour une bonne analyse des situations de travail au regard de leur spécificité.

L'expérimentation des caisses sans numéraire éloigne ,toujours plus, les usagers du service public. .Cette décision va à l'encontre de l'intérêt des usagers, notamment des plus fragilisés et des régies du secteur communal .

Cette convention ne représente qu'une nouvelle concentration de l'activité qui ne répond qu'à des impératifs budgétaires de réduction des coûts et des effectifs.

Usagers comme agents vont pâtir de cette nouvelle polarisation qui dépouille progressivement les structures de leurs tâches, justifiant ainsi une inéluctable future coupe sauvage dans leurs effectifs.

On s'inquiète enfin des conditions de travail des personnels de la Trésorerie SPL d'Aubagne . Solidaires Finances a dénoncé de nombreuses fois ces conditions . Une visite de ce site a été effectuée à notre demande .

La solution est le déménagement sur le site de Beudinard, solution non envisageable il y a quelques années , par manque de place . Les suppressions successives d'emplois et surtout celle du poste de gardien concierge permet de résoudre le problème , quel cynisme !

Pour Solidaires Finances , il est plus qu'urgent de se saisir des problèmes bâtimentaires du CFP de Salon avenue Wertheim . La première visite des sites 2018 doit y être consacrée.

Dans le cadre du suivi de la politique ministérielle menée face au risque amiante, Solidaires Finances vous demande la mise à jour et la communication des dossiers techniques amiante (DTA), particulièrement ceux des sites locatifs.

Solidaires Finances vous réitère sa demande de groupe de travail immobilier CHS-CT permettant à tous les intervenants d'appréhender différentes questions susceptibles de figurer à l'ordre du jour du comité.

Enfin Solidaires Finances attend une réponse du président sur la demande datant du 24 octobre 2017, concernant la saisine des ergonomes du ministère pour la future évolution batimentaire du site de Sadi Carnot.

Compte-rendu du CHS-CT 13 du 1^{er} décembre 2017 **Partie douane.**

Ce dernier CHS-CT (Comité Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail) de l'année était l'occasion de s'intéresser particulièrement aux mentions reprises sur les registres Santé et Sécurité au Travail (anciens cahiers CHS) ainsi qu'aux exercices d'évacuation.

Les registres SST :

Dans le registre de la direction d'Aix-en-Provence, une mention a été inscrite concernant l'absence d'entretien de la fontaine à eau. Suite aux interrogations de vos représentants sur ce point et sa réponse (la présence de la fontaine à eau n'est pas obligatoire), Solidaires Finances a insisté sur le fait que, bien que sa présence ne soit pas obligatoire, l'article R-4225-4 du code du travail impose à l'employeur de veiller au bon entretien et au bon fonctionnement des appareils de distribution. Autrement dit, une fois qu'on a installé une fontaine, on veille à l'entretenir !! Selon la direction, un devis a été fait pour son entretien. En cas de refus du devis par la DI, la fontaine devra être enlevée.

Toujours dans les registres SST, Solidaires a noté la grande inquiétude des agents de la brigade de Gap sur la mise en place de l'arme longue. La réponse de la direction peut laisser somme toute dubitatif, à savoir que tout est conforme à la doctrine d'emploi du HK, d'autant plus lorsque l'on sait que cette doctrine n'a même pas un an et qu'elle a d'ores et déjà été assouplie. De l'aveu même de la direction, elle peut parfaitement être une nouvelle fois amendée en fonction des retours du terrain. Pour tous les intervenants, le risque réel est effectivement que, bien qu'efficace en terme de protection, le gilet porte-plaques ne soit plus utilisé dans les faits par les services en raison de son encombrement et de son poids (12kg).

Le bureau de Marseille Port :

Alors que l'absence du Directeur régional de Marseille a été remarquée par l'ensemble des participants, il a été évoqué en droit de suite la situation des agents du bureau de Marseille-Port devant emménager dans le Hangar 17 le 4 décembre. Malgré les promesses passées faites devant l'instance par le Directeur régional (la main sur le cœur ou presque...) qu'aucun douanier n'entrerait dans le hangar tant que toutes les conditions ne seraient pas réunies, il s'avère que les promesses n'engagent définitivement que ceux qui les écoutent : des relevés de température du 30 novembre ont permis de constater que le hall n'étaient qu'à 5°C ! Par ailleurs, l'escalier piétons qui devaient permettre aux personnes non véhiculées d'accéder aux bureaux et faciliter les contrôles, notamment d'avitaillement, n'est toujours pas livré ! Heureusement pour tous les participants à la commission, il a été donné en cours de réunion l'information essentielle : l'escalier va être livré le 7 décembre ! Chic ! Par contre, rien pour les températures glaciales du hall...

En attendant, Solidaires a demandé qu'un exercice d'évacuation soit rapidement organisé sur le site pour identifier les points de faiblesse. Nous irons courant décembre rencontrer les collègues dans leurs nouveaux locaux afin de recueillir leurs demandes. Nous n'oublierons pas les collègues d'Allar qui restent sur place en attendant la livraison de leur futur bureau du RDC de l'avenue Schuman.

La situation sanitaire à Brégaillon :

Cette dernière réunion de l'année a également été l'occasion de suivre un autre dossier qui a occupé la commission cette année : le problème des poussières irritantes à Brégaillon. Pour parler de ça, nous avons eu l'occasion de discuter avec le médecin de prévention du Var, qui nous a expliqué avoir exclu de contrôle portuaire les populations à risque, appliquant le principe de précaution. Son inquiétude vient du fait que l'autorisation préfectorale sur l'ensemble du processus tient au caractère non pulvérulent des boues une fois séchées. Or, il s'agit bien des poussières irritantes qui ont touché les collègues du fait du vent ou du passage des camions soulevant ces poussières. Le processus pulvérulent existe donc bien ! Le directeur régional va donc, à la demande du CHS-CT, saisir le préfet du Var sur la base du rapport SST du médecin de prévention et du non-respect constaté de l'autorisation.

La délégation Solidaires Douanes était représentée par
Vincent FINKBEINER (titulaire) et Thierry LEGRAND (suppléant)

J'adhère à Solidaires !

Bulletin d'adhésion à Solidaires Douanes
à retourner au 93 Bis Rue de Montreuil, boîte 56, 75 011 PARIS

Nom, Prénom :
Date de naissance :
Résidence administrative et service :
Grade :
Adresse administrative :
Courriel :
Adresse personnelle :
Téléphone (au cas où) :

À

Le
Signature